



Un besoin d'information supplémentaire ?

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions ou recueillir vos commentaires par téléphone ou par courrier électronique.

Tél. : 01 56 06 43 00
e-mail : enquetefindevie@ined.fr
<http://fdv.site.ined.fr>

Qu'est-ce que l'Ined ?

L'Institut national d'études démographiques est un organisme de recherche public qui étudie les questions de population, en France et à l'étranger. Il s'intéresse aux grands phénomènes démographiques – fécondité, mortalité, migrations – ainsi qu'à leurs déterminants. Les travaux menés sur la santé et la mortalité, en particulier, concernent de multiples aspects : causes de décès, inégalités sociales en santé, handicap, vieillissement et dépendance, lieu du décès, expérience de la mort...

L'Ined a aussi une mission d'information du grand public sur les questions de démographie. Au niveau national et international, il diffuse les résultats de ces recherches en publiant une revue scientifique *Population* et un bulletin mensuel de vulgarisation *Population et Sociétés*.

Un site Internet présente les travaux de l'Ined :
<http://www.ined.fr>

CépiDc  Inserm



Observatoire national de la fin de vie



Institut national d'études démographiques
133 Boulevard Davout, 75980 PARIS, Cedex 20
Tél. : 33 (0) 1 56 06 20 00
www.ined.fr



ENQUÊTE SUR LA FIN DE VIE EN FRANCE

 INED
Institut national d'études démographiques

Quel est l'objectif de cette enquête ?

L'objectif de cette enquête est de dresser un panorama des conditions de la fin de vie en France.

Quels sont les sujets abordés par le questionnaire ?

Le questionnaire vise à connaître les conditions de la fin de vie en France, concernant notamment :

- la diffusion des soins palliatifs ;
- la nature des décisions médicales en fin de vie : non instauration de traitement, poursuite, arrêt ou limitation de soins actifs, traitement de la douleur, sédation ;
- les conditions dans lesquelles sont prises ces décisions ;
- la mise en œuvre des dispositions relatives aux directives anticipées ou à la désignation d'une personne de confiance.

À quoi servira l'enquête ?

Il ne s'agit en aucune manière d'une évaluation des pratiques professionnelles. Les résultats de l'enquête permettront de connaître de façon objective les modalités de la prise en charge des malades en fin de vie en France. Ils contribueront aussi à mieux apprécier les conditions de mise en œuvre de la loi du 22 avril 2005 sur les droits des malades et la fin de vie dite « loi Leonetti », et en particulier sa diffusion et son application. En tenant compte du contexte français, nous pourrons également comparer les conditions de la fin de vie en France à celles des autres pays européens.

Quels sont les partenaires de cette étude ?

L'Institut national d'études démographiques (Ined) réalise cette enquête avec le concours de l'Inserm (CépiDc), de l'Observatoire national de la fin de vie, de la Direction générale de la Santé et du Conseil national de l'Ordre des Médecins.

Comment avez-vous été sélectionné(e) pour répondre à cette enquête ?

Nous avons constitué un échantillon de 15 000 décès survenus en France au cours du mois de décembre 2009. Pour chacun de ces décès, nous avons relevé le nom et l'adresse du médecin ayant rempli le certificat de décès, sans avoir accès aux informations relatives à la cause du décès qui relèvent du secret médical. Vous avez été sélectionné(e) car vous avez certifié l'un des décès de l'échantillon. Lorsque seul le service est identifiable sur le bulletin de décès, le courrier est adressé au chef de service, à charge pour lui de le faire suivre à son collègue réellement concerné.

Au sujet de quel décès êtes-vous interrogé(e) ?

Nous vous communiquons ci-joint les caractéristiques d'une personne décédée dont vous avez certifié le décès. Ces caractéristiques sont la date de naissance, la date de décès, l'âge, le sexe, le lieu et la commune de décès. Elles vous permettront d'identifier le décès au sujet duquel nous souhaitons vous interroger. Nous ne pouvons pas vous donner le nom de la personne décédée car le bulletin de décès auquel nous avons eu accès

est anonyme. Si vous avez certifié plusieurs décès dans les dernières semaines, il se peut que vous soyez interrogé sur plusieurs d'entre eux, s'ils ont été inclus dans l'enquête.

Comment répondre à cette enquête ?

Vous pouvez répondre soit par Internet soit par voie postale.

Pour répondre sur Internet (méthode que nous privilégions), connectez-vous à l'adresse Internet sécurisée <http://enquetefindevie.org> avec l'identifiant et le mot de passe indiqués sur le courrier joint.

Si vous ne pouvez pas répondre à l'enquête par Internet, vous pouvez le faire à l'aide du questionnaire papier. Une fois rempli, vous le mettez dans l'enveloppe ne comportant aucune indication et glissez celle-ci dans l'enveloppe T.

Mes réponses sont-elles anonymes ?

La méthodologie d'enquête retenue garantit strictement l'anonymat du médecin, de la personne décédée et du secret médical, que vous répondiez sur Internet ou sur questionnaire papier.

Elle a fait l'objet d'un avis favorable du Comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé (CCTIRS) et d'une autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (autorisation n° 1410166).